

États financiers du

**CONSEIL CANADIEN DE
PROTECTION DES ANIMAUX/
CANADIAN COUNCIL ON ANIMAL
CARE**

Exercice clos le 31 mars 2014



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Bureau 1800
150, rue Elgin
Ottawa (Ontario) K2P 2P8
Canada

Téléphone (613) 212-KPMG
Télécopieur (613) 212-2896
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres du Conseil canadien de protection des animaux/Canadian Council on Animal Care

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conseil canadien de protection des animaux/Canadian Council on Animal Care, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Opinion

À notre avis, ces états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil canadien de protection des animaux/Canadian Council on Animal Care au 31 mars 2014, ainsi que de ses résultats d'exploitation, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

KPMG LLP

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Le 26 septembre 2014

Ottawa, Canada

CONSEIL CANADIEN DE PROTECTION DES ANIMAUX/ CANADIAN COUNCIL ON ANIMAL CARE

États financiers

Exercice clos le 31 mars 2014

États financiers

État de la situation financière	1
État des résultats	2
État de l'évolution de l'actif net	3
État des flux de trésorerie	4
Notes afférentes aux états financiers	5

CONSEIL CANADIEN DE PROTECTION DES ANIMAUX/ CANADIAN COUNCIL ON ANIMAL CARE

État de la situation financière

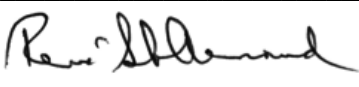
Au 31 mars 2014, avec informations comparatives de 2013

	2014	2013
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	365 030 \$	182 603 \$
Débiteurs	62 312	54 901
Charges payées d'avance	112 522	102 858
	<u>539 864</u>	<u>340 362</u>
Immobilisations corporelles et actifs incorporels (note 3)	99 762	101 031
	<u>639 626 \$</u>	<u>441 393 \$</u>
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créiteurs et charges à payer (note 4)	163 580 \$	238 754 \$
Apports reportés au titre des projets (note 5)	–	35 469
Tranche d'obligation découlant de contrats de location-acquisition échéant à moins d'un an (note 6)	10 260	10 260
	<u>173 840</u>	<u>284 483</u>
Obligation découlant de contrats de location-acquisition (note 6)	–	10 260
Actif net (note 8)		
Investi en immobilisations corporelles et en actifs incorporels	89 502	80 511
Non affecté	376 284	66 139
	<u>465 786</u>	<u>146 650</u>
Dépendance économique (note 1)		
Engagements (note 7)		
	<u>639 626 \$</u>	<u>441 393 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration,

 _____, administrateur

 _____, administrateur

CONSEIL CANADIEN DE PROTECTION DES ANIMAUX/ CANADIAN COUNCIL ON ANIMAL CARE

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2014, avec informations comparatives de 2013

	2014	2013
Produits		
Projets (note 5)		
Pêches et Océans	35 469 \$	599 \$
Études et consultations de transition	245 000	–
Moins : charges directes au titre des projets		
Pêches et Océans	35 469	599
Apports nets au titre des projets	245 000	–
Subventions (note 1)	2 570 000	2 570 000
Frais de participation non académique	233 808	248 186
Ateliers	–	49 500
Intérêt	42	1 425
Divers	2 566	4 828
	3 051 416	2 873 939
Charges		
Salaires et avantages sociaux (note 9)	1 701 924	1 854 182
Déplacements	173 905	157 099
Loyer	239 599	245 043
Entretien informatique	88 450	110 623
Honoraires professionnels	77 630	109 007
Comité	14 689	34 858
Frais de gestion des services financiers	36 380	37 161
Conseil	21 614	37 917
Bureau et administration	84 862	115 985
Juridique et audit	6 940	6 236
Études et consultations de transition	245 703	–
	2 691 696	2 708 111
Excédent des produits sur les charges avant l'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	359 720	165 828
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	40 584	41 202
Excédent des produits sur les charges	319 136 \$	124 626 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CONSEIL CANADIEN DE PROTECTION DES ANIMAUX/ CANADIAN COUNCIL ON ANIMAL CARE

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2014, avec informations comparatives de 2013

	Investi en immobilisations corporelles et en actifs incorporels	Non affectés	2014 Total	2013 Total
Actif net au début de l'exercice	80 511 \$	66 139 \$	146 650 \$	22 024 \$
Excédent des produits sur les charges	(40 584)	359 720	319 136	124 626
Acquisition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	39 315	(39 315)	–	–
Diminution d'obligation découlant de contrats de location-acquisition	10 260	(10 260)	–	–
Actif net à la fin de l'exercice	89 502 \$	376 284 \$	465 786 \$	146 650 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CONSEIL CANADIEN DE PROTECTION DES ANIMAUX/ CANADIAN COUNCIL ON ANIMAL CARE

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2014, avec informations comparatives de 2013

	2014	2013
Rentrées (sorties) de fonds		
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	319 136 \$	124 626 \$
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels, sans incidence sur l'encaisse	40 584	41 202
Variation nette des éléments hors caisse liée au fonctionnement		
Débiteurs	(7 411)	126 112
Charges payées d'avance	(9 664)	(65 394)
Créditeurs et charges à payer	(75 174)	(47 138)
Apports reportés au titre des projets	(35 469)	(40 560)
	232 002	138 848
Activités de financement		
Obligation découlant de contrats de location-acquisition	(10 260)	20 520
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	(39 315)	(34 471)
Augmentation de l'encaisse	182 427	124 897
Encaisse au début de l'exercice	182 603	57 706
Encaisse à la fin de l'exercice	365 030 \$	182 603 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CONSEIL CANADIEN DE PROTECTION DES ANIMAUX/ CANADIAN COUNCIL ON ANIMAL CARE

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2014

Le Conseil canadien de protection des animaux/Canadian Council on Animal Care (le « Conseil ») a été constitué à titre d'organisme sans but lucratif (OSBL) en vertu de la Partie II de la Loi sur les corporations canadiennes. En sa qualité l'OSBL, le Conseil est exonéré de l'impôt sur le revenu aux termes de l'alinéa 149(1)(l) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).

Depuis le 16 mai 2014, les statuts du Conseil sont désormais dressés en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif.

Le Conseil a pour mandat de travailler à l'amélioration du soin et de l'utilisation des animaux à l'échelle du Canada.

1. Dépendance économique

Pour s'acquitter de son mandat et mener ses activités, le Conseil reçoit des subventions des Instituts de recherche en santé du Canada et du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada. Les produits comprennent les subventions reçues de ces deux organisations, lesquelles s'élèvent à 2 815 000 \$ (2 570 000 \$ en 2013).

2. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, qui sont énoncées dans la Partie III du Manuel de CPA Canada – *Comptabilité*. Les conventions comptables les plus importantes sont présentées ci-après.

a) Mode de présentation

Le Conseil suit la méthode comptable du report s'appliquant aux organismes sans but lucratif pour comptabiliser les apports, et il utilise la comptabilité par fonds.

b) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de les comptabiliser à la juste valeur. Le Conseil a choisi de comptabiliser ses placements à la juste valeur.

Les coûts de transaction engagés pour l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des frais de financement, lesquels sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

CONSEIL CANADIEN DE PROTECTION DES ANIMAUX/ CANADIAN COUNCIL ON ANIMAL CARE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2014

2. Principales méthodes comptables (suite)

b) Instruments financiers (suite)

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la clôture de l'exercice s'il existe des indications de dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation, le Conseil détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs au titre de l'actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie attendus, le Conseil ramène la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix qu'il pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation que le Conseil s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif financier. Ultérieurement, en cas de renversement des faits ou des circonstances, le Conseil comptabilise une reprise de perte de valeur dans la mesure de l'amélioration, qui n'excède pas la charge de dépréciation initiale.

c) Immobilisations corporelles et actifs incorporels

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels sont inscrits au coût. L'amortissement est calculé sur la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels suivants :

Élément d'actif	Taux
Immobilisations corporelles	
Matériel de bureau	20 %
Mobilier et agencements	20 %
Matériel informatique	30 %
Actifs incorporels	
Logiciels	30 %

Les améliorations locatives sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée du bail.

Lorsqu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel ne contribue plus à la capacité du Conseil de fournir des services, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle.

d) Constatation des produits

Les apports non affectés sont constatés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si la somme à recevoir peut être raisonnablement estimée et si sa perception est raisonnablement assurée.

Les apports affectés sont constatés en produits dans l'exercice où les charges connexes sont engagées.

Les frais de participation non académique sont constatés dans les produits dans l'exercice auquel ils se rapportent et inscrits à titre de produits reportés lorsque reçus à l'avance.

CONSEIL CANADIEN DE PROTECTION DES ANIMAUX/ CANADIAN COUNCIL ON ANIMAL CARE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2014

2. Principales méthodes comptables (suite)

e) Charges

Dans l'état des résultats, le Conseil présente ses charges par objet, à l'exception des ateliers et des projets, qui sont présentés par fonction. Les charges sont constatées dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles sont imputées à la fonction à laquelle elles se rapportent directement.

Le Conseil ne répartit pas les charges entre les fonctions après leur comptabilisation initiale.

f) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui auront une influence sur les montants déclarés de l'actif et du passif, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants déclarés des produits et des charges pour la période. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Ces estimations sont revues tous les ans et lorsque des corrections deviennent nécessaires, elles sont constatées dans les états financiers de l'exercice où elles sont connues.

3. Immobilisations corporelles et actifs incorporels

	Coût	Amortissement cumulé	2014 Valeur comptable nette	2013 Valeur comptable nette
Immobilisations corporelles :				
Matériel de bureau	– \$	– \$	– \$	7 454 \$
Mobilier et aménagement	102 084	69 200	32 884	15 071
Matériel informatique	156 218	119 907	36 311	27 839
Matériel informatique détenu en vertu de contrats de location-acquisition	30 780	13 853	16 927	22 315
Améliorations locatives	88 688	88 680	8	8 876
Actifs incorporels :				
Logiciels	59 749	46 117	13 632	19 476
	437 519 \$	337 757 \$	99 762 \$	101 031 \$

Au 31 mars 2013, le coût et l'amortissement cumulé s'élevaient respectivement à 398 204 \$ et à 297 173 \$.

CONSEIL CANADIEN DE PROTECTION DES ANIMAUX/ CANADIAN COUNCIL ON ANIMAL CARE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2014

4. Crédoiteurs et charges à payer

Au 31 mars 2014 et 2013, il n'avait pas de montants à payer pour les transferts de fonds du gouvernement, ce qui comprend les montants à payer au titre de la TVH.

5. Apports reportés afférents à des projets

Les apports reportés comprennent les sommes relatives aux projets qui proviennent des bailleurs de fonds externes et pour lesquelles les charges correspondantes n'ont pas été engagées. Les variations du solde des apports reportés s'expliquent comme suit :

	2014	2013
Solde au début de l'exercice	35 469 \$	76 029 \$
Reconnu au cours de l'année	(35 469)	(40 560)
Solde à la fin de l'exercice	– \$	35 469 \$

Le solde à la fin de l'exercice se compose de ce qui suit:

	2014	2013
Pêches et Océans	– \$	35 469 \$
Solde à la fin de l'exercice	– \$	35 469 \$

6. Obligation découlant de contrats de location-acquisition

Le Conseil a acquis des immobilisations corporelles par le biais de contrats de location-acquisition pour lesquels une dette à long terme a été comptabilisée.

	2014	2013
Obligation découlant de contrats de location-acquisition	10 260 \$	20 520 \$
Tranche d'obligation découlant de contrats de location-acquisition échéant à moins d'un an	(10 260)	(10 260)
Solde à la fin de l'exercice	– \$	10 260 \$

CONSEIL CANADIEN DE PROTECTION DES ANIMAUX/ CANADIAN COUNCIL ON ANIMAL CARE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2014

7. Engagements

Le Conseil loue ses locaux en vertu d'un contrat de location-exploitation qui expire le 31 mars 2019.

Les futurs paiements minimaux exigibles pour les cinq prochaines sont les suivants :

2015	84 690 \$
2016	84 690
2017	85 200
2018	85 200
2019	85 200
	<hr/>
	424 980 \$

8. Actif net

Le Conseil définit le capital comme étant son actif net. L'objectif du Conseil à l'égard de son actif net non affecté est de financer les activités courantes, l'acquisition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels et les projets. L'actif net non affecté constitue également une réserve s'il devait y avoir une insuffisance de fonds à court terme pendant la transition d'un modèle de financement principalement fondé sur les subventions vers un modèle combinant subventions et perception de droits. L'actif net non affecté est inférieur au montant nécessaire pour couvrir deux mois de charges d'exploitation; le conseil d'administration considère que ce montant est peu élevé, compte tenu des risques auquel le Conseil fait face à l'heure actuelle. Le Conseil effectuera une évaluation des risques pour déterminer à combien devrait se chiffrer l'actif net non affecté du Conseil.

L'objectif du Conseil à l'égard de son actif net investi en immobilisations corporelles et en actifs incorporels est de financer les immobilisations corporelles et les actifs incorporels acquis antérieurement à des fins opérationnelles.

Le Conseil n'est pas assujéti à des exigences de fonds propres imposées de l'extérieur et sa stratégie globale en matière de capital reste inchangée par rapport à l'exercice clos le 31 mars 2013.

CONSEIL CANADIEN DE PROTECTION DES ANIMAUX/ CANADIAN COUNCIL ON ANIMAL CARE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2014

9. Régime de retraite

Tous les employés embauchés depuis le 1^{er} janvier 1989 sont tenus de participer au régime de retraite à cotisations déterminées de l'AUCC. Les cotisations patronales sont établies en fonction de la rémunération des employés, jusqu'à un maximum de 7 %, et elles sont passées en charges au fur et à mesure qu'elles sont engagées. Les sommes passées en charges au cours de l'exercice s'établissent à 88 907 \$ (98 117 \$ en 2013) et sont enregistrées dans les salaires et charges sociales.

10. Gestion des risques financiers

Risque de crédit et risques liés aux taux d'intérêt ou de change.

Le Conseil s'expose à un risque de crédit relativement aux débiteurs. Le Conseil évalue continuellement les débiteurs et il tient compte des montants irrécouvrables dans la provision pour créances douteuses. À la fin de l'exercice, les débiteurs ne comportaient aucune provision pour créances douteuses.

Le Conseil n'est pas exposé à un risque important de taux d'intérêt ou de change découlant de ses instruments financiers.